

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 42

Artikel: Origine de la paroisse catholique de Lausanne
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le jour du Jeûne.

Nous voici revenus à la solennité périodique du Jeûne fédéral.

Si une année est capable de nous faire réfléchir, c'est bien celle-ci. Tout autour de nous l'agitation, la guerre et jusqu'aux fléaux de la nature. Au devant de nous, un avenir incertain et menaçant.

Il est bon qu'en cet état de choses on ait au moins un jour pour réfléchir sérieusement à tous les vrais biens qu'on a dédaignés et à tous les faux biens, entreprises, spéculations après lesquels on court avec tant d'ardeur.

La force pour lutter ne se trouve ni en nous, ni autour de nous, et le peuple suisse va se réunir en une seule pensée pour la demander à Celui qui la donne. Sous ce point de vue, il y a quelque chose de particulièrement touchant et solennel dans un jour de Jeûne fédéral.

Nous avions déjà un jour de Jeûne cantonal; nous l'avons seulement transposé et appelé autrement. Il nous est venu, ainsi que la Réformation, de la Suisse allemande où l'on a le *Erntensonntag*, dimanche des récoltes, dans lequel on remercie l'Etre suprême pour les produits de la terre. Le peuple vaudois célébrait ce jour-là avec une dévotion particulière. Dès 8 heures du matin commençait dans les temples la lecture de la Bible, alternant avec les sermons et le chant du psaume LI; aucun ménage ne dinait avant quatre heures de l'après-midi; chaque famille était représentée à l'église, durant toute la journée; on se relevait l'un l'autre, et ces intervalles étaient consacrés à de modestes repas dont le gâteau faisait les frais; c'était le seul mets qu'on se permettait ce jour-là pendant le culte, qui commençait à huit heures du matin et se continuait jusqu'à quatre heures, sans interruption.

Dans le Pays-d'Enhaut, notamment à Rossinières, le peuple allait encore plus loin; après le culte il se réunissait sur la terrasse de l'église, pour y chanter des psaumes jusqu'à la nuit.

A Lausanne, chacun rentrait chez soi pour passer le reste de la journée en famille.

La clôture des cafés n'était point une formalité extérieure et illusoire.

De nos jours... mais disons-le cependant, le canton de Vaud est, parmi les cantons de la Suisse, un de ceux qui mettent encore quelque sérieux au Jeûne fédéral. Ailleurs, les trains ne suffisent pas pour transporter tous ceux qui vont au loin chercher les plaisirs qui

leur sont interdits chez eux. Il faut des trains supplémentaires.

L'obligation imposée par la loi sur le Jeûne, à laquelle on se soumet pendant assez longtemps, semble n'avoir d'autre influence aujourd'hui que celle de déplaire et même d'irriter la population. Ce n'est plus l'élan spontané du cœur, c'est un culte commandé et réglementé. Nous ne sommes plus au temps où les dames allaient à l'église avec des pastilles de menthe et un flacon d'eau de Cologne pour mieux résister aux émotions et aux maux de nerfs; nous ne sommes plus au temps où les pasteurs disaient dans leur sermon du Jeûne les vérités les plus dures aux magistrats et au peuple.

Il y a sans doute dans ces souvenirs, dans ces bonnes vieilles habitudes qui disparaissent chaque jour, beaucoup de choses à regretter; mais il faut nécessairement faire de grandes concessions à la marche des événements et surtout à la liberté de conscience, dans tout ce qui concerne la pratique des devoirs religieux.

J. Z.

Origine de la paroisse catholique de Lausanne.

Le culte catholique, proscriit à Lausanne en 1536, par les Bernois, n'a pu être célébré de nouveau dans cette ville que deux cent cinquante ans plus tard. Plusieurs prêtres, réfugiés dans cette ville pendant la Révolution française, disaient des messes à huis-clos, dans quelques chapelles domestiques.

Une de ces chapelles avait été fondée par les soins d'une pieuse dame, d'origine allemande, qui était venue de Nancy se fixer à Lausanne, en 1794. Elle portait le titre de baronne d'Olcah (ou d'Holca), nom supposé sous lequel elle cachait, disait-on, une illustre naissance⁴. Cette dame conserva toujours le plus strict *incognito*, et crainte de le trahir, elle jeta au feu tous les papiers qui auraient pu la faire connaître. Elle fut constamment la bienfaitrice des pauvres et particulièrement des prêtres exilés.

La liberté religieuse qui avait fait quelques progrès ensuite des événements politiques, et l'estime générale que la baronne d'Olcah s'était conciliée par ses bienfaits, lui permirent insensiblement de rendre publique la chapelle qu'elle avait fondée.

⁴ L'ecclésiastique qui prononça son oraison funèbre la qualifia de princesse.

Telle fut la première origine de la paroisse catholique de Lausanne.

La mort du chapelain, M. Viviant, arrivée en 1811, donna lieu à un curieux incident. Les catholiques appelaient de tous leurs vœux, pour lui succéder, un nommé Vincent Belbès, qui exerçait à Lausanne, depuis quatorze ans, la profession de menuisier. Belbès, homme respectable et vertueux, était originaire de Morlaix en Bretagne; il avait commencé ses études, avant la Révolution française, au séminaire d'Avignon, où il n'était resté qu'une année, et vivait depuis lors dans une condition obscure et dans la pratique des devoirs du christianisme. Mais, ne s'estimant pas à la hauteur de la mission qu'on voulait lui confier, il se rendit à Fribourg, où, après quelque temps de retraite et de préparation, il fut ordonné prêtre à l'âge de *cinquante-trois ans*.

De retour à Lausanne, il ne tarda pas à se faire apprécier par sa piété, son zèle et son éloquence persuasive. Comme son prédécesseur, il partageait la table de la baronne d'Olcah, logeait dans sa maison et remplissait à la fois les fonctions d'aumônier de cette dame et celles de curé de la paroisse.

En 1814, une circonstance survint qui contribua beaucoup à favoriser le libre exercice du culte catholique à Lausanne. Un officier autrichien ayant demandé qu'une messe fut célébrée le jour de Pâques pour le corps de troupes qui était sous son commandement, cette messe eut lieu dans la petite église de St-Etienne. M. Belbès s'empressa de saisir cette occasion pour demander de pouvoir officier dans cette chapelle qui était alors destinée aux Ailemands du culte protestant. Dès cette époque, les catholiques en eurent la jouissance avec les précédents, et plus tard avec les Anglicans. Les trois cultes s'y célébrèrent alternativement. On voyait les luthériens et les calvinistes assiéger la porte de l'église pour succéder aux catholiques, avant même que la messe fut finie. « En sortant de la chapelle, disait un catholique, nous nous rencontrions, tout en faisant le signe de la croix, avec les réformés qui venaient écouter le prêche ou manger le pain de la Cène. »

M. Belbès mourut très regretté, en 1819. M^{me} d'Olcah l'avait précédé dans la tombe (1815). On conserve à la cure catholique de Lausanne le portrait de cette femme vertueuse, ainsi que ceux de son mari et de son fils.

La loi du 2 juin 1810 régla définitivement ce qui concernait l'exercice du culte catholique dans les communes autres que celles du district d'Echallens où cette religion était établie. On y remarqua les dispositions suivantes :

Le bâtiment où se célébrera le culte n'aura ni clocher, ni cloches, ni aucun signe extérieur de sa destination. Cette destination, si elle doit être indiquée, le sera par simple inscription, conçue en ces termes, quelles que soient les dimensions de l'édifice : CHAPELLE DU CULTE...

Il ne pourra être fait, hors de la chapelle, aucun acte du culte, aucune cérémonie religieuse, ni procession, ni être placé aucun signe.

Le ministre du culte ne pourra non plus, hors de la

chapelle, paraître revêtu des habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

Aucun cimetière particulier ne pourra être établi.

La chapelle de Saint-Etienne ne suffisant plus au nombre toujours croissant des membres de la paroisse, les catholiques obtinrent la permission de faire construire, en se conformant à la loi précitée, un temple exclusivement destiné à leur culte. De nombreuses souscriptions recueillies en Suisse, en France et en Italie permirent de se mettre à l'œuvre. La construction de l'édifice, sur l'emplacement où se trouvent actuellement les maisons de la Société immobilière du Tunnel, touchait à son terme et les catholiques en attendaient la dédicace avec transport, lorsque survinrent les désastres causés par l'inondation de septembre 1831. Le terrain qui supportait l'église subit un mouvement qui détermina sur plusieurs points de l'édifice de profondes crevasses, de larges lézardes, qui indiquaient le mouvement de la totalité du sol vers la Louve.

Une commission d'experts déclara que les travaux devaient être interrompus et qu'on ne pouvait plus garantir la solidité de l'édifice. Un nouveau local fut acquis, tous les matériaux y furent transportés, l'œuvre fut courageusement recommencée, et, peu de temps après, s'éleva la jolie chapelle qui existe aujourd'hui.

L. M.

Causerie.

Deux personnes se rencontrent au mois de septembre 1866; leur conversation commence invariablement par ces mots : « Toujours la pluie! » ou bien : « Encore la pluie! » ou bien : « Avons-nous encore de la pluie? » Avouez que cela finit par devenir monotone. Et si ce n'était que cela! Mais nous sommes menacés de boire du verjus, à 25 centimes le pot, tandis que depuis si longtemps nous nous étions habitués à boire le vin, bon ou mauvais, à 60 ou 70 centimes la bouteille. Heureux serons-nous encore si l'on ne porte au pressoir que du raisin vert; mais si la pourriture s'en mêle, il n'y aura pas même moyen de faire bonne mine à mauvais jeu, et il sera bien difficile de complimenter un propriétaire devant le *guillon* sans faire la grimace.

Il n'y a, du reste, pas seulement les vigneron qui soient contrariés; demandez au campagnard qui n'a pu rentrer ses regains, demandez au touriste, demandez plutôt à l'homme de cabinet qui n'a que de courts instants de liberté et qui voudrait en profiter pour courir par monts et par vaux, demandez-lui ce qu'il pense de cette averse qui s'abat juste au moment où il prend par le *Petit-Chêne* pour se rendre au chemin de fer. Je pourrais bien vous le dire, moi, qui ai été dix fois contrarié cette année, qui ai pris je ne sais combien de fois mon billet de chemin de fer pour Villeneuve ou la ligne, et qui ai dû revenir à Lausanne sans avoir quitté la plaine. Je dois pourtant avouer que mes courses n'ont pas toujours été inutiles. Voyez plutôt!

Par une journée d'août, qui n'était ni belle ni laide, je m'embarque avec un ami pour une promenade à Chamossaire, cette pointe qui domine Aigle et que l'on gravit en parcourant les gracieux pâturages des mon-